



TOUS RISQUES IMMOBILIERS ET MOBILIERS

Sont indemnisés les dommages accidentels, (**la maladresse**), causés aux biens immobiliers ou mobiliers dès lors que **ce dommage ne relève pas d'une autre garantie du contrat ou que l'assuré en est à l'origine**. Pour les dommages aux biens mobiliers, la garantie est **valable en tous lieux**.



REEQUIPEMENT A NEUF SANS LIMITE DANS LE TEMPS

Nous prenons en charge le coût de réparation ou remplacement des biens mobiliers par des **biens neufs équivalents** au jour du sinistre (caractéristiques similaires et de qualité identique), **sans limite dans le temps**.



DOMMAGES ELECTRIQUES

Sont indemnisés les dommages matériels causés par l'électricité (sur-tension, sous-tension, court-circuit) ou la foudre.

Le **Contenu du frigo ET du congélateur** sont couverts jusqu'à 1000 € et contenu de **la cave à vin** jusqu'à 1 000 €.



PRISE EN CHARGE DU PRÊT IMMOBILIER / LOYER EN CAS DE SINISTRE + RELOGEMENT 2 ANS

En cas de sinistre garanti rendant le logement inhabitable, **remboursement des loyers** sans application de plafond ou **remboursement des mensualités de crédit jusqu'à 2 ans si le prêt est à la CE**.



BRIS DE VITRES ET VÉRANDAS

Indemnisation de la réparation ou du remplacement du bris des éléments vitrés ou verriers. **Extension aux éléments vitrés** des appareils électroménagers (ex : plaque vitrocéramique), meubles en verre (tout ou en partie), aquarium et vivarium



DÉGÂTS DES EAUX

En complément, **la surconsommation d'eau (jusqu'à 1 000 €)** est indemnisée



VOL ET VANDALISME

Cette garantie prend également en charge le vol **hors domicile**, c'est-à-dire le vol commis à l'extérieur du logement (en location de vacances, dans un casier à ski, dans une chambre d'hôtel, par agression sur la voie publique dans la limite de 10% des capitaux mobiliers



les



de la formule **OPTIMAL**

**en
exemples**



TOUS RISQUES IMMOBILIERS ET MOBILIERS

IMMOBILIER : votre voiture heurte la porte de votre garage

MOBILIER : le client fait tomber un vase, ou en jouant au ballon, l'enfant du client brise l'écran de la télévision.



REEQUIPEMENT A NEUF SANS LIMITE DANS LE TEMPS

Suite à un début d'incendie, le canapé n'est plus utilisable. Au jour du sinistre, le prix d'un canapé avec les mêmes caractéristiques est de 1 000€, nous vous rembourserons à hauteur de 1000 €(sans application de vétusté malgré son âge et si remplacé par un canapé neuf.)



DOMMAGES ELECTRIQUES

La foudre endommage la télévision et l'ordinateur du foyer. Ces dommages seront indemnisés à leur valeur au jour du sinistre (pas d'application de vétusté) même pour un téléviseur de 12 ans car ils bénéficieront de la garantie « Rééquipement à neuf ».

Le **Contenu du frigo ET du congélateur** sont couverts jusqu'à 1000 € et contenu de **la cave à vin** jusqu'à 1 000 €.



PRISE EN CHARGE DU PRÊT IMMOBILIER / LOYER EN CAS DE SINISTRE + RELOGEMENT 2 ANS

Un incendie rend le logement inhabitable pendant 24 mois

. Le client est propriétaire et a un crédit immobilier à la CEGEE pour lequel il rembourse 1 000€ par mois. Il percevra un montant (enveloppe gratuite) pouvant aller jusqu'à 24 000€ (soit 24 mois X 1 000 €). Par ailleurs, nous lui rembourserons également le loyer du logement dans lequel il sera relogé .

BON A SAVOIR : de nombreux assureurs relogent leur client un an maximum et ne prennent pas en charge le crédit. Dans ce cas, le client devra régler à partir du 13ème mois crédit et loyer . Peut il l'assumer financièrement ? En période de baisse du pouvoir d'achat....



BRIS DE VITRES ET VÉRANDAS

Le client cuisine et la casserole lui échappe des mains. En tombant, elle fissure la plaque de cuisson (induction ou vitrocéramique). **Ce sinistre sera indemnisé et le client bénéficiera également de la garantie « Rééquipement à neuf »**



DÉGÂTS DES EAUX

Le client a remarqué que de l'eau stagne dans sa cave. Il faut rechercher la fuite et le client comprend enfin d'où vient sa surconsommation d'eau depuis plusieurs mois. La garantie va prendre en charge les frais de recherche de fuite, les frais de réparation de la fuite et les frais de casse et remise en état nécessités par la recherche de fuite ou sa **réparation jusqu'à 7000€ (pour toutes les formules) et la surconsommation d'eau (jusqu'à 1 000 €).**



VOL ET VANDALISME

Le client est cambriolé dans sa location de vacances. Son appareil photo, sa tablette et la console de jeux de son fils sont volés. **Nous lui rembourserons l'intégralité de son préjudice en rééquipement à neuf. Idem si agression sur la voie publique**